

RÈGLEMENT NUMÉRO 04-10-2014

7.5.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT #04-10-2014 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME

RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-12-217

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut modifier le plan d'urbanisme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Thérèse Gravel et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 04-10-2014 modifiant le plan d'urbanisme.

1. Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le plan d'urbanisme». Il porte le numéro 04-10-2014.

2. Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement du plan d'urbanisme numéro 03-04-2009. Il a pour objet d'agrandir l'affectation commerciale et résidentielle sur le terrain occupé par le presbytère et l'église.

3. L'affectation commerciale et résidentielle

L'article 3.3.8 du plan d'urbanisme est modifié par l'ajout, après le 1^e alinéa, du suivant :

En 2014, la municipalité considère possible le changement de vocation du presbytère et de l'église. Pour faciliter cette transition, certains usages commerciaux ou de services pourraient être autorisés sur ces immeubles. À cet égard, le terrain occupé par le presbytère et l'église est retiré de l'affectation publique et inclus dans l'affectation commerciale et résidentielle. Par ailleurs, malgré les restrictions mentionnées à la grille de compatibilité des usages (tableau 3.3.8), les usages du groupe «Institution» seront encore autorisés dans cette partie de l'affectation commerciale et résidentielle.

4. Plan des affectations du sol

Le plan 04-10-2104, annexé au présent règlement, illustre les nouvelles limites de l'affectation commerciale et résidentielle et celles de l'affectation publique.

5. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

/MICHEL GROSLEAU/ _____

Michel Grosleau,
Maire

/FRANCINE MASSE/ _____

Francine Masse
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

VRAIE COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Ce, 3 décembre 2014

Francine Masse
Directrice générale et
secrétaire-trésorière